

Feux à l'extérieur



Voici quelques consignes à respecter avant de démarrer un feu :

- Utiliser un foyer constitué de matériaux non combustibles (pierre, acier, métal, etc.);
- Laisser un espace libre et bien dégagé autour du feu;
- Utiliser un pare-étincelles pour éviter l'éparpillage de tisons dans les airs;
- Demeurer sur place lorsque le feu est allumé et l'éteindre complètement avant de quitter;
- Toujours laisser les cendres refroidir un minimum de 12 heures avant de les retirer. Ne jamais les jeter immédiatement;
- Éviter tout feu extérieur lorsque la température est chaude et sèche ou en période de canicule.

Soyez également prudents avec les mégots de cigarette. Assurez-vous de bien les éteindre et de les jeter dans un endroit approprié.

Nous vous recommandons de consulter le site de la SOPFEU (<https://sopfeu.qc.ca>) pour connaître l'indice de danger d'incendie ou les restrictions en vigueur dans votre région.

Service de prévention incendie • MRC des Maskoutains
Marie-Eve Leduc, T.P.I.
Préventionniste - 450 774-3141, poste 3127
prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca

